

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **13 mai 2019**

Délibération n° 2019-3441

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Irigny

objet : Requalification de la rue de Combemore - Individualisation totale de l'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Abadie

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 23 avril 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 15 mai 2019

*Présents* : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burriland, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morage, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

*Absents excusés* : M. Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Berra (pouvoir à M. Guillard), Burillon (pouvoir à M. Da Passano), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), Servien (pouvoir à M. Crimier), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

*Absents non excusés* : MM. Aggoun, Passi.

**Conseil du 13 mai 2019****Délibération n° 2019-3441**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Irigny

objet : **Requalification de la rue de Combemore - Individualisation totale de l'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 16 avril 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le projet de requalification de la rue de Combemore à Irigny est inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil de la Métropole le 6 juillet 2015.

**I - Contexte**

La rue de Combemore est identifiée comme une rue à double sens, serpente dans un tissu peu dense d'habitations puis en milieu agricole. Elle a pour tenant le chemin de Presles et se termine en impasse. Il existe dans cette rue un bassin de rétention.

Les dysfonctionnements sont les suivants :

- une absence de trottoir pour les cheminements piétons,
- la stagnation d'eau pluviale sur chaussée,
- la présence d'un réseau de collecte d'eaux usées sous dimensionné pour assurer l'évacuation de l'eau,
- la perméabilité des sols ( $10^{-5}$  m/s à  $10^{-6}$  m/s - sols limoneux argileux),
- un niveau de la nappe peu profonde.

**II - Projet**

Le projet poursuit les objectifs suivants :

- la largeur de la voie ne permet pas une circulation à double sens avec trottoir et stationnement d'où le besoin d'élargir l'emprise de la voie, et de faire des acquisitions,
- limiter les inondations sur le périmètre opérationnel,
- acquérir des bandes d'élargissement sur du Foncier appartenant à des propriétaires privés,
- un emplacement de voirie est en place sur cette voie au Plan Local d'Urbanisme (PLU). Certains propriétaires s'étant déjà mis en limite d'alignement,
- créer les conditions de sécurité pour les piétons et l'ensemble des déplacements,
- réaménager la rue de Combemore sur 400 Ml environ, avec création de trottoirs, de places de stationnements, et d'alternats pour permettre un profil trottoir + stationnements + voie de circulation,
- enfouissement des réseaux et modification de l'éclairage public par le Sygerly.

**III - Calendrier prévisionnel**

Les travaux de voirie débuteront à partir d'octobre 2019 (pour une durée de 6 mois).

**IV - Montage financier**

La présente demande d'individualisation totale d'autorisation de programme s'élève à 420 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal. Les crédits de paiement sont répartis à hauteur de 210 000 € TTC sur l'exercice 2019 et 210 000 € TTC sur l'exercice 2020.

Le projet permet d'obtenir un ratio d'investissement maîtrisé de 161 €/m<sup>2</sup>, du fait des matériaux utilisés (enrobé classique, bordures béton). Cet aménagement n'engendrera pas de surcoût en matière d'entretien par rapport à la situation actuelle. Les coûts de fonctionnement prévisionnels sont estimés à 2 207 € par an, comprenant le nettoyage de l'espace, dégradations de voirie (signalisations verticales et horizontales) ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

#### **DELIBERE**

**1° - Approuve** la requalification de la rue de Combemore à Irigny.

**2° - Décide** l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de la voirie, pour un montant de 420 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 210 000 € TTC en dépenses 2019,
- 210 000 € TTC en dépenses 2020 sur l'opération 0P09O7284.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2019.**